

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 540****23 octobre 1996****SOMMAIRE**

Auchan Luxembourg - Textile S.A., Luxbg	page 25874	Hortense Slender You, S.à r.l., Differdange	..... 25893
A.V.E.C. International S.A., Luxembourg	..... 25875	Iberian Capital S.A., Luxembourg	..... 25895
Baltic Properties S.A., Luxembourg	..... 25875	I.F.G. Holding S.A., Luxembourg	..... 25898
Benchley Investments S.A., Luxembourg	..... 25876	I.F.G. 1 S.A., Luxembourg	..... 25893, 25894
Beverage Industrial Private Label S.A., Luxembg	25876	I.F.G. 2 S.A., Luxembourg	..... 25894, 25895
BGE, Business Group Eurofinance S.A., Luxembourg	..... 25878, 25879	I.F.G. 3 S.A., Luxembourg	..... 25896, 25897
BGF, Business Group Funding S.A., Luxbg	25876, 25877	I.F.G. 4 S.A., Luxembourg	..... 25897, 25898
B.I.P., Berkley International Properties S.A., Luxembourg	..... 25875	Immoit S.A., Luxembourg	..... 25897
Bluewhale Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	..... 25874, 25875	INC Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	..... 25909
Capfin Investment S.A., Luxembourg	..... 25876	Indumont S.A., Luxembourg	..... 25908
Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	..... 25879, 25880	Inter Desit S.A., Luxembourg	..... 25910
Carrera Invest S.A., Luxembourg	..... 25880, 25881	ITC Intertrading, S.à r.l., Luxembourg	..... 25911
Cashmere S.A., Luxembourg	..... 25881	KMC Holding S.A., Luxembourg	..... 25909
Cathrineholm Holding S.A., Luxembourg	25881, 25883	Laronde S.A., Luxembourg	..... 25909
CDA, Conseils Développement Associés, Luxembourg	..... 25888	Lasfin S.A., Luxembourg	..... 25910
Celltec Technology Holding S.A., Luxbg	25883, 25885	Linor S.A., Luxembourg	..... 25914
Coopérations, A.s.b.l., Wiltz	..... 25874	Lion Investment Holding S.A., Larochette	..... 25914
(La) Corbeille, S.à r.l., Grevenmacher	..... 25910	Lusakustik, GmbH, Luxembourg	..... 25915
Crédit National (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25877	Lycoris Entreprises S.A., Luxembourg	..... 25915
Croix Montagnes S.A., Larochette	..... 25889	Mat Tec Holding, S.à r.l., Luxembourg	.. 25911, 25913
Delilux AG, Mondorf-les-Bains	..... 25889	Mon Goût, S.à r.l., Mertert	..... 25915
Desitlux S.A., Luxembourg	..... 25886, 25888	Nadar S.A., Luxembourg	..... 25916
Enerfin S.A., Luxembourg	..... 25889	NFM Alliances A.G., Luxembourg	..... 25914
E.T.L., S.à r.l., Grevenmacher	..... 25895	Nikalk Holding S.A., Larochette	..... 25915
Eurofeed S.A., Luxembourg	..... 25889	Niko-International, GmbH, Luxembourg	..... 25916
Euronic Holding S.A., Luxembourg	..... 25890	(La) Norma Ubic S.A., Larochette	..... 25914
European Resorts S.A., Luxembourg	..... 25890	Ougarit S.A., Luxembourg	..... 25913
Exclusive Deal Holding S.A., Luxembourg	..... 25885	Parfums et Beauté, S.à r.l., Luxembourg	..... 25917
Financière de Hesperange S.A., Luxembourg	... 25890	Partec S.A.H., Luxembourg	..... 25917
Financière de l'Europe Occidentale S.A.H., Luxbg	25890	Pauillac S.A., Luxembourg	..... 25915
Gallic-Invest Advisory S.A., Luxembourg	..... 25893	Pecota Holding S.A., Larochette	..... 25916
Gallic-Invest, Sicav, Luxembourg	..... 25892	Polcon Group S.A., Luxembourg-Kirchberg	..... 25916
Gargour Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	.. 25892	Prialux Finance S.A., Luxembourg	..... 25919
Hedera S.A., Luxembourg	..... 25908	Qwack Montagne S.A., Larochette	..... 25920
		Rebuild World RBW S.A., Luxembourg	..... 25920
		Riega, S.à r.l., Wintrange	..... 25920
		Unico Equity Fund, Sicav, Luxembourg	.. 25919, 25920
		(The) U.S. High Yield Fund, Investment Company with Variable Share Capital, Luxembg	25916, 25917

**COOPERATIONS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Wiltz.

*Modification des statuts en date du 7 octobre 1996*

- Art. 2.** 2<sup>e</sup> tiret: à biffer: et cela notamment dans l'esprit du projet «Centre de Créativité Intégré (CCI).
- Art. 3.** L'association comprend des membres sociétaires, des membres d'honneur à vie et des membres donateurs..... Le nombre des membres sociétaires ne peut être inférieur à trois.  
L'Assemblée Générale peut conférer la qualité de membre d'honneur à vie à des personnes en reconnaissance d'éminents services rendus.
- Art. 4.** Le seuil inférieur de la cotisation des membres donateurs est fixé par le Conseil d'Administration.
- Art. 13.** ajout: d'une avant-dernière phrase: Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si la majorité des membres présents le demande.
- Art. 19.** .....signés par tous les administrateurs présents.
- Art. 22.** ...section de Wiltz ont le droit d'être représentés chacun par un membre...  
biffer la dernière phrase: La Ligue HMC y est représentée par deux membres.
- Art. 27.** 3<sup>e</sup> ligne: ...des réunions et est responsable de la gestion journalière des avoirs.  
Il ne pourra engager l'association au delà d'un seuil fixé par le Conseil d'Administration, sans avoir recours...  
Les dépenses relatives aux traitements, salaires et indemnités du personnel sont obligatoirement contresignées par le trésorier ou un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration.
- Art. 28.** ...Commission Consultative comprenant des représentants des ministères et administrations concernés et d'un représentant du Conseil Communal...
- Art. 29.** a) ...sociétaires et des membres donateurs  
b) ...subventions de la part de l'Union Européenne, de l'Etat...

Signatures.

(91625/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 octobre 1996.

**AUCHAN LUXEMBOURG - TEXTILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.516.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

- M. Christophe Dubrulle, directeur général, F-Croix,  
M. Guy Geffroy, directeur financier de la société SAMU AUCHAN, F-Lille,  
M. Dominique Lambert, directeur en charge des établissements de la région Nord, F-Croix (en remplacement de M. Michel Pecqueraux, démissionnaire),  
M. Francis Cordelette, directeur général adjoint en charge des Hypermarchés AUCHAN France, F-Barrides .

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour avis sincère et conforme  
Pour AUCHAN LUXEMBOURG - TEXTILE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1996, vol. 483, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(28800/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**BLUEWHALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 47.077.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

(28807/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**BLUEWHALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 47.077.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juillet 1996 que SANINFO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de LARIS FIDUCIARIA S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme  
SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28808/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**A.V.E.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 34.884.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28801/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**BALTIC PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 14.123.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28802/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**BALTIC PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 14.123.

Le 22 juillet 1996, l'actionnaire unique de la société approuve les comptes au 31 décembre 1994. La société ayant été liquidée en date du 12 juin 1996, il n'y a pas lieu de procéder à l'approbation en conformité avec l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Copie certifiée conforme  
D'ordre et pour le compte de  
SLANEY LIMITED  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28803/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**B.I.P. BERKLEY INTERNATIONAL PROPERTIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.078.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1994 (remplaçant le bilan enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 1, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996), enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour B.I.P. BERKLEY INTERNATIONAL PROPERTIES  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
société anonyme

Signature Signature

(28806/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 27.617.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1996*

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
- Madame Denise Vervaeet, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington, Etat du Delaware, U.S.A.,

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour la société  
Signature

(28804/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**BEVERAGE INDUSTRIAL PRIVATE LABEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.877.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1994 (remplaçant le bilan enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 9, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996), enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour BEVERAGE INDUSTRIAL PRIVATE LABEL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

société anonyme

Signature

Signature

(28805/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**BGF, BUSINESS GROUP FUNDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BUSINESS GROUP FUNDING, en abrégé BGF, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 1993, numéro 13.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 septembre 1995, numéro 461.

La séance est présidée par Monsieur Bernard Gille, directeur de société, demeurant à Paris,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Clarisse Veniat, employée privée, demeurant à F-Metz.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Robert Montier, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les quarante-cinq mille (45.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juillet 1996.

2.- Transformation de l'année sociale qui dorénavant commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social de l'année 1996 débutera le premier juillet 1995 et durera jusqu'au trente et un décembre 1996.

3.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.

4.- Changement de la date à laquelle se réunit l'assemblée générale annuelle dans la Ville de Luxembourg qui désormais aura lieu le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

5.- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juillet 1996.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui actuellement commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante; désormais elle débutera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

*Troisième résolution*

Suite à cette résolution, l'article treize des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»  
Exceptionnellement l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 1996. »

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer la date à laquelle se réunit l'assemblée générale annuelle dans la Ville de Luxembourg, qui actuellement a lieu le premier lundi du mois de décembre à 11.00 heures, afin qu'elle se tienne désormais le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

*Cinquième résolution*

Suite à cette résolution, l'article onze des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Gille, C. Veniat, R. Montier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 1996, vol. 399, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 août 1996.

E. Schroeder.

(28811/228/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**BGF, BUSINESS GROUP FUNDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 1996.

E. Schroeder.

(28812/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CREDIT NATIONAL (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 35.141.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 1996*

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 1996, a décidé, à l'unanimité des voix, d'élire Monsieur Christian Tran Ba Huy à la fonction d'Administrateur-Délégué de la Société, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière de la Société.

Le 12 juillet 1996.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT NATIONAL (LUXEMBOURG)  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28823/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**BGE, BUSINESS GROUP EUROFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BUSINESS GROUP EUROFINANCE, en abrégé BGE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 17 juillet 1991, numéro 274.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 juin 1993, numéro 282.

La séance est présidée par Monsieur Bernard Gille, directeur de société, demeurant à Paris, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Clarisse Veniat, employée privée, demeurant à F-Metz.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Robert Montier, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les dix-sept mille (17.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société du 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juillet 1996.

2.- Transformation de l'année sociale qui dorénavant commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social de l'année 1996 débutera le premier juillet 1995 et durera jusqu'au trente et un décembre 1996.

3.- Modification afférente de l'article 14 des statuts.

4.- Changement de la date à laquelle se réunit l'assemblée générale annuelle dans la Ville de Luxembourg qui désormais aura lieu le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

5.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.

6.- Prolongation du mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Gille, Madame Babette Gacha, Madame Elvine Bebe Manga Bell; leur pouvoir qui arrivait à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 1996 est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

7.- Prolongation du mandat de Commissaire aux Comptes, Monsieur Bernard Irthum de résidant à L-7353 Lorentzweiler; son pouvoir qui arrivait à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1996 est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juillet 1996.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui actuellement commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante; désormais elle débutera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

*Troisième résolution*

Suite à cette résolution, l'article quatorze des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»  
Exceptionnellement, l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 1996.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer la date à laquelle se réunit l'assemblée générale annuelle dans la Ville de Luxembourg, qui actuellement a lieu le troisième lundi du mois de novembre à 11.00 heures, afin qu'elle se tienne désormais le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

*Cinquième résolution*

Suite à cette résolution l'article treize des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Sixième résolution*

Le mandat des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Bernard Gille,
  - Madame Babette Gacha; et
  - Madame Elvine Bebe Manga Bell,
- est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

*Septième résolution*

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Bernard Irthum, demeurant à L-7353 Lorentzweiler,  
est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1997.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Gille, C. Veniat, R. Montier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 1996, vol. 399, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 août 1996.

E. Schroeder.

(28809/228/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**BGE, BUSINESS GROUP EUROFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 1996.

E. Schroeder.

(28810/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**CAPFIN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.599.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 483, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(28813/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. BID PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.754.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BID PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 196 du 12 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 240 du 4 juin 1992 et en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 137 du 12 avril 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Biot, employé privé, demeurant à Reisdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changer le nom de BID PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A. en CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.»

**Suit la traduction anglaise:**

«**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, F. Biot, K. Van Baren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28814/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. BID PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28815/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.955.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour CARRERA INVEST S.A.*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société anonyme  
Signature Signature

(28816/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.



**CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.955.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 20 octobre 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:  
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange,  
Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange,  
Monsieur Vincenzo Arnò, maître en droit, Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.  
Luxembourg, le 27 juin 1996.

Pour CARRERA INVEST S.A.  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société anonyme  
Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(28817/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CASHMERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 42.640.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Signature.

(28818/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CATHRINEHOLM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.965.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of June.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of the board of directors of CATHRINEHOLM HOLDING S.A., a société anonyme,  
with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on June 21, 1996,  
which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the  
present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme CATHRINEHOLM HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before the undersigned notary, on July 26, 1995, published in the Mémorial C 540 of October 23, 1995, and the articles of incorporation have been modified by a notarial deed on August 14, 1995, published in the Mémorial C 562 of November 3, 1995;

and has now a subscribed and fully paid in capital of three hundred and thirty-six thousand seven hundred and twenty-five Swedish Crowns (336,725.- SEK), represented by thirteen thousand six hundred and eighty-four (13,684) shares with no par value.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at two million five hundred thousand Swedish Crowns (2,500,000.- SEK), represented by one hundred thousand (100,000) shares with no par value.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.»

3) Pursuant to the above-mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on June 21, 1996, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of four hundred and sixty-three thousand Swedish Crowns (463,000.- SEK) in order to raise it from its present amount of three hundred and thirty-six thousand seven hundred and twenty-five Swedish Crowns (336,725.- SEK) to seven hundred and ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Swedish Crowns (799,725.- SEK) by issuing eighteen thousand eight hundred and sixteen (18,816) new shares with no par value.

Thereupon, Mrs Ariane Slinger, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of eighteen thousand eight hundred and sixteen (18,816) new shares with no par value and that the new shares have been paid in by cash payments made by CELLTEC TECHNOLOGY S.A., having its registered office in Luxembourg, so that the amount of four hundred and sixty-three thousand Swedish Crowns (463,000.- SEK) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1st of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seven hundred and ninety-nine thousand seven hundred and twenty-five Swedish Crowns (799,725.- SEK), represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) shares with no par value.»

#### Costs

For the purpose of the registration, the amount of four hundred and sixty-three thousand Swedish Crowns (463,000.- SEK) is valued at two million one hundred and ninety-nine thousand two hundred and fifty francs (2,199,250.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately sixty thousand francs (60,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme CATHRINEHOLM HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 21 juin 1996, laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme CATHRINEHOLM HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 540 du 23 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 14 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 562 du 3 novembre 1995,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de trois cent trente-six mille sept cent vingt-cinq couronnes suédoises (336.725.- SEK), représenté par treize mille six cent quatre-vingt-quatre (13.684) actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille couronnes suédoises (2.500.000.- SEK), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 21 juin 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quatre cent soixante-trois mille couronnes suédoises (463.000.- SEK)

pour porter le capital social de son montant actuel de trois cent trente-six mille sept cent vingt-cinq couronnes suédoises (336.725,- SEK) à sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq couronnes suédoises (799.725,- SEK), par l'émission de dix-huit mille huit cent seize (18.816) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Alors, Madame Ariane Slinger, prénommée, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de dix-huit mille huit cent seize (18.816) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et que les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par CELLTEC TECHNOLOGY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, de sorte que la somme de quatre cent soixante-trois mille couronnes suédoises (463.000,- SEK) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq couronnes suédoises (799.725,- SEK), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de quatre cent soixante-trois mille couronnes suédoises (463.000,- SEK) est évaluée à deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante francs (2.199.250,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ soixante mille francs (60.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 93, case 6. – Reçu 21.980 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28819/220/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CATHRINEHOLM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28820/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
T. R. Luxembourg B 51.966.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on June 21st, 1996, which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before the undersigned notary, on July 26th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 540 of October 23th, 1995, and the articles of incorporation have been modified by a notarial deed on August 14th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 562 of November 3rd, 1995;

and has now a subscribed and fully paid in capital of three hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifty Swedish crowns (336,750.- SEK), represented by thirteen thousand six hundred and eighty-five (13,685) shares with no par value.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at two million five hundred thousand Swedish crowns (2,500,000.- SEK), represented by one hundred thousand (100,000) shares with no par value.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.»

3) Pursuant to the above-mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on June 21st, 1996, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of four hundred and sixty-three thousand Swedish crowns (463,000.- SEK) in order to raise it from its present amount of three hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifty Swedish crowns (336,750.- SEK) to seven hundred and ninety-nine thousand seven hundred and fifty Swedish crowns (799,750.- SEK) by issuing eighteen thousand eight hundred and sixteen (18.816) new shares with no par value.

Thereupon, Mrs Ariane Slinger prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of eighteen thousand eight hundred and sixteen (18,816) new shares with no par value and that the new shares have been paid in by cash payments made by CATHRINEHOLM HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, so that the amount of four hundred and sixty-three thousand Swedish crowns (463,000.- SEK) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seven hundred and ninety-nine thousand seven hundred and fifty Swedish crowns (799,750.- SEK), represented by thirty-two thousand five hundred and one (32,501) shares with no par value.»

#### Costs

For the purpose of the registration, the amount of four hundred and sixty-three thousand Swedish crowns (463,000.- SEK) is valued at two million one hundred and ninety-nine thousand two hundred and fifty francs (2,199,250.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately sixty thousand francs (60,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 21 juin 1996, laquelle décision restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 23 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 14 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 3 novembre 1995,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de trois cent trente-six mille sept cent cinquante couronnes suédoises (336.750,- SEK), représenté par treize mille six cent quatre-vingt-cinq (13.685) actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille couronnes suédoises (2.500.000,- SEK), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 21 juin 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quatre cent soixante-trois mille couronnes suédoises (463.000,- SEK) pour porter le capital social de son montant actuel de trois cent trente-six mille sept cent cinquante couronnes suédoises (336.750,- SEK) à sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante couronnes suédoises (799.750,- SEK) par l'émission de dix-huit mille huit cent seize (18.816) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Alors, Madame Ariane Slinger, prénommée, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de dix-huit mille huit cent seize (18.816) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et que les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par CATHRINEHOLM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg de sorte que la somme de quatre cent soixante-trois mille couronnes suédoises (463.000,- SEK) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante couronnes suédoises (799.750,- SEK), représenté par trente-deux mille cinq cent et une (32.501) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de quatre cent soixante-trois mille couronnes suédoises (463.000,- SEK) est évaluée à deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante francs (2.199.250,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ soixante mille francs (60.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 93, case 2. – Reçu 21.980 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28821/220/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

#### **CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28822/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

#### **EXCLUSIVE DEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 33.632.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

A comparu:

Madame Salma Akkari, demeurant à Beyrouth, Liban,

ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme EXCLUSIVE DEAL HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.632, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 382 du 17 octobre 1990;

Que le capital social est fixé à trente-six mille US dollars (36.000,- USD), représenté par cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale;

- Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société EXCLUSIVE DEAL HOLDING S.A.;

- Que par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société EXCLUSIVE DEAL HOLDING S.A. déclare que tout le passif de la société EXCLUSIVE DEAL HOLDING S.A. est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné;

- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute;

- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société;

- Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des actions émises;

- Que les livres et documents de la société EXCLUSIVE DEAL HOLDING S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont act, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 août 1996, vol. 399, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 1996.

E. Schroeder.

(28839/228/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

### **DESITLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.739.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée DESITLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Liberté numéro 12, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.739.

Ladite société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 333 du 21 juillet 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, en date du 18 avril 1996 et en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL), représenté par huit mille actions (8.000) d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Vania Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Elena Di Caro, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Milia Gatto, employée de banque, demeurant à Rombas (France).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les huit mille actions représentatives de l'intégralité du capital social de huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital autorisé, à côté du capital souscrit, d'un montant de douze milliards cinq cents millions de lires italiennes (ITL 12.500.000.000,-), afin de porter le capital autorisé de vingt-deux milliards cinq cents millions de lires

italiennes (ITL 22.500.000.000,-) à trente-cinq milliards de liras italiennes (ITL 35.000.000.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) avec pouvoir au Conseil d'Administration, pour une période courant à partir de l'acte modificatif des statuts et prenant fin le 16 mars 2000, en vue d'émettre, par offre privée, un ou plusieurs emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, et d'en déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes les autres conditions y relatives, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre de la loi sur les sociétés.

2. Autorisation spéciale au Conseil d'Administration en vue de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires au moment de l'émission de cet ou de ces emprunts obligataires convertibles par rapport à ces obligations convertibles. Plus spécialement le Conseil d'Administration aura pouvoir et sera chargé de réaliser ce capital autorisé par l'émission d'actions ordinaires, donnant les mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes, à libérer par conversion des obligations convertibles dont il est question ci-dessus, au gré des porteurs de ces obligations, dans les limites de temps et autres conditions stipulées dans cet ou ces emprunts obligataires convertibles.

3. Pouvoir au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé dans la limite maximale de trente-cinq milliards de liras italiennes (ITL 35.000.000.000,-), par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions de l'emprunt et faire adapter l'article 5 des statuts.

4. Modification des alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 5 des statuts afin de les adapter aux décisions prises.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital autorisé, à côté du capital souscrit, d'un montant de douze milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 12.500.000.000,-), afin de porter le capital autorisé de vingt-deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 22.500.000.000,-) à trente-cinq milliards de liras italiennes (ITL 35.000.000.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) avec pouvoir au Conseil d'Administration, pour une période courant à partir de l'acte modificatif des statuts et prenant fin le 16 mars 2000, d'émettre, par offre privée, un ou plusieurs emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, et d'en déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes les autres conditions y relatives, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre de la loi sur les sociétés.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à l'unanimité sur le vu d'un rapport du conseil d'administration pris en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés, de donner l'autorisation spéciale au Conseil d'Administration en vue de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires au moment de l'émission de cet ou de ces emprunts obligataires convertibles par rapport à ces obligations convertibles. Plus spécialement, le Conseil d'Administration aura pouvoir et sera chargé de réaliser ce capital autorisé par l'émission d'actions ordinaires, donnant les mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes, à libérer par conversion des obligations convertibles dont il est question ci-dessus, au gré des porteurs de ces obligations, dans les limites de temps et autres conditions stipulées dans cet ou ces emprunts obligataires convertibles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé dans la limite maximale de trente-cinq milliards de liras italiennes (ITL 35.000.000.000,-) par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions de l'emprunt et faire adapter l'article 5 des statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de trente-cinq milliards de liras italiennes (ITL 35.000.000.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions, chacune d'une valeur d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-).

Pouvoir est donné au Conseil d'Administration, pour une période courant à partir de l'acte modificatif des statuts et prenant fin le 16 mars 2000, en vue d'émettre, par offre privée, un ou plusieurs emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, et d'en déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes les autres conditions y relatives, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration est plus spécialement autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires au moment de l'émission de cet ou de ces emprunts obligataires convertibles par rapport à ces obligations convertibles. Plus spécialement, le Conseil d'Administration aura pouvoir et sera chargé de réaliser ce capital autorisé par l'émission d'actions ordinaires donnant les mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes, à libérer par conversion des obligations convertibles dont il est question ci-dessus, au gré des porteurs de ces obligations, dans les limites de temps et autres conditions stipulées dans cet ou ces emprunts obligataires convertibles.

Pouvoir est encore conféré au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé dans la limite maximale de trente-cinq milliards de liras italiennes (ITL 35.000.000.000,-) par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions de l'emprunt et faire adapter l'article 5 des statuts.»

*Evaluation - Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 50.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, M. Gatto, E. Di Caro, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 1996, vol. 826, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

J. Delvaux.

(28828/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**DESITLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.739.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

(28829/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**DESITLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.739.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> avril 1996, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS ASSOCIES S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

*Le Conseil d'Administration*

L. Erba  
Président

V. Migliore-Baravini  
Administrateur

R. Tonelli  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): D. Hartmann.*

(28830/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**CDA, CONSEILS DEVELOPPEMENT ASSOCIES.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 30.933.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28824/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.



**CROIX MONTAGNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 51.482.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

(28826/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**DELILUX, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Mondorf-les-Bains.  
H. R. Luxemburg B 34.303.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1994, eingetragen in Luxemburg, am 8. August 1996, vol. 483, fol. 42, case 2, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 9. August 1996.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Register der Luxemburger Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 8. August 1996.

Unterschrift.

(28827/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**ENERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.952.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour ENERFIN S.A., Société Anonyme  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
société anonyme

Signature Signature

(28833/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**EUROFEED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.089.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

(28835/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**EUROFEED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.089.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 1996, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8-14, rue Guillaume Schneider, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

EUROFEED S.A.

p.p. W. Montanari R. Tonelli F. Wouters  
Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28836/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**EURONIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

En date du 18 septembre 1995, l'Assemblée Générale a décidé, à l'unanimité, la décision suivante:  
Est appelé le 1<sup>er</sup> janvier 1996, aux fonctions d'Administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002:

Monsieur C.F. Stevens, demeurant à Kalmthout (Belgique), (remplaçant de Monsieur N.A.Th.J. Nieuwenhuysen).

A. Seen

*Le président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28837/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**EUROPEAN RESORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.743.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 483, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 1996 que:

- L'Assemblée réélit aux fonctions d'administrateur de la société pour un terme de 3 ans:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem,
- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

- L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un terme de 3 ans:

- ABAX, S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

(28838/317/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**FINANCIERE DE HESPERANGE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 45A, route de Bettembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour FINANCIERE DE HESPERANGE, Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(28841/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Nils Feldmann, employé privé, demeurant à B-1000 Bruxelles, 41, rue Locquenghien.

Lequel, préalablement à l'acte de dépôt faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit:

*Exposé:*

I.- La société anonyme holding, établie à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, sous la dénomination de FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H., a été constituée à l'origine sous la dénomination de ACCAPULCO S.A.H., en vertu d'un acte reçu par le notaire Lucien Schuman, de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 28 du 3 février 1987.

II.- Elle a été modifiée, savoir:

a) en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Lucien Schuman, en date du 17 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 131 du 13 mai 1987,

b) en vertu d'un acte reçu par le prêtre notaire Lucien Schuman, en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 114 du 27 avril 1989,

c) en vertu d'un acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, concernant le changement de la dénomination sociale en FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H., en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 230 du 3 juin 1991,

d) en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 septembre 1991, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 109 du 27 mars 1992,

e) en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 8 février 1993, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 211 du 10 mai 1993,

f) en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 1995, publiée au Mémorial C, numéro 557 du 31 octobre 1995,

g) en vertu d'une lettre de démission de Monsieur Walter Zumstein du 25 août 1995, publiée au Mémorial C, numéro 565 du 6 novembre 1995,

h) en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 août 1995, publiée au Mémorial C, numéro 581 du 15 novembre 1995.

III.- Suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 1996, numéro 992 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 1996, vol. 826, fol. 2, case 7, en cours de publication au Mémorial, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société s'est réunie sur l'ordre du jour ci-après rappelé in extenso:

*«Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 5, alinéa 4 des statuts sociaux, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le président ou l'administrateur-délégué peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences par son président ou de l'administrateur-délégué.»

2.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Décision sur la décharge des mandataires sortants.

4.- Changement du siège de la société.

5.- Divers, dont actions judiciaires éventuellement à intenter.

Le premier point de l'ordre du jour a été épuisé et a fait l'objet du présent acte du 26 juin 1996.

L'assemblée a, hors de la présence du notaire instrumentant ensuite décidé, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, que les points suivants de l'ordre du jour:

2.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Décision sur la décharge des mandataires sortants.

4.- Changement du siège de la société.

5.- Divers, dont actions judiciaires éventuellement à intenter;

ne seraient pas formalisés par acte authentique, mais suivant procès-verbal sous seing privé.

La séance qui avait commencé à 16.00 heures, s'est continué hors de la présence du notaire instrumentant.

Cet exposé terminé, il est passé à l'acte de dépôt faisant l'objet des présentes.

*Acte de dépôt:*

Le comparant a remis au notaire instrumentant l'extrait qu'il certifie, sous sa propre responsabilité, conforme à l'original du procès-verbal sous seing privé, en date du 26 juin 1996 et pris à la suite et hors de la présence du notaire instrumentant, des décisions de l'assemblée générale extraordinaire concernant les autres points fixés à l'ordre du jour.

Lequel extrait, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte de dépôt avec lequel il forme un tout indivisible.

*Décharge de responsabilité*

Le comparant donne décharge pleine et entière de responsabilité au notaire instrumentant, du présent acte de dépôt, de manière à ce que celui-ci ne puisse nullement être inquiété ni recherché à ce sujet.

*Mention*

Mention du présent acte sera consentie partout où besoin sera.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte de dépôt, s'élève approximativement à la somme de quarante mille (40.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec lui le présent acte.

Signé: N. Feldmann, N. Muller.

**Suit copie de l'annexe:**

FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H.

R.C. Luxembourg B 25.124

Siège social 15, boulevard Roosevelt, Luxembourg, le 26 juin 1996.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue hors de la présence du notaire instrumentant, Maître Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1996, il résulte que:

I) Les administrateurs et le commissaire aux comptes en place sont remplacés par:

1.- Administrateur:

Monsieur Nils Feldmann, demeurant 41, rue Locquenghien, B-1000 Bruxelles.

2.- Administrateur:

La société WALES TRANSPORTS AND SHIPPING LIMITED, sise 48, Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande.

3.- Administrateur:

La société WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, sise 48, Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande.

4.- Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DU CENTRE, sise 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les intéressés ont accepté respectivement leur mandat.

II) Le siège social de la société est transféré au 61, avenue de la Gare, L-1611 à Luxembourg.

III) Réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Nils Feldmann, prédit, à la fonction d'Administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme  
N. Feldmann  
Administrateur-délégué

Ne varietur, signé: N. Feldmann, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 1996, vol. 826, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 1996.

N. Muller.

(28840/224/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**GALLIC-INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 46.893.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG  
Société Anonyme

F. Nilles

L. Grégoire

Mandataire Commercial

Sous-Directeur

(28842/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**GARGOUR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 16.954.

Il résulte des procès-verbaux d'une assemblée générale extraordinaire et d'une réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 21 juin 1996 que:

- les administrateurs sortants, M. Allenby T. Gargour, M. Pierre J. Sahyoun, M. John T. Gargour, M. Toufick N. Gargour, M. Gilbert Gargour et M. Stephan E. Hadji-Touma ont été réélus pour une nouvelle période de deux ans;
- la nomination de M. Allenby T. Gargour aux fonctions de président du Conseil d'Administration a été confirmée;
- M. Pierre J. Sahyoun, architecte, demeurant à Beyrouth (Liban), a été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28844/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**GALLIC-INVEST ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 46.894.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG  
Société Anonyme

F. Nilles L. Grégoire  
Mandataire Commercial Sous-Directeur

(28843/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**HORTENSE SLENDER YOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 11, avenue Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 31.611.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1996, vol. 300, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 août 1996.

HORTENSE SLENDER YOU, S.à r.l.  
Signature

(28847/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour avis sincère et conforme  
Pour I.F.G. 1 S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28852/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.G. 1 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de scission en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Vita Rotolo, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, V. Rotolo, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28853/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28854/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour avis sincère et conforme

*Pour I.F.G. 2 S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28855/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.G. 2 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de scission en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Vita Rotolo, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, V. Rotolo, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28856/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28857/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**E.T.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 5 août 1996, vol. 130, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 1996.

Signature.

(28834/551/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**IBERIAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 40.711.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND  
DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG  
Société Anonyme

F. Nilles L. Grégoire

Mandataire Commercial Sous-Directeur

(28849/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.F.G. 3 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28858/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.G. 3 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de scission en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Vita Rotolo, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, V. Rotolo, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28859/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.



**I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28860/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**IMMOINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.302.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juillet 1996,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart, a été nommé aux fonctions de Président.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1996.Pour IMMOINT S.A.  
CREGELUXCrédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28865/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.F.G. 4 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28861/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.G. 4 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de scission en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Vita Rotolo, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, V. Rotolo, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28862/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.25899

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28863/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**I.F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 15.674.

**Société scindée en:**

- a) **I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme,**
- b) **I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme,**
- c) **I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme,**
- d) **I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.G. HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 32 du 21 février 1978, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 81 du 20 mars 1985.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Vita Rotolo, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation et réalisation de la scission de la société au sens de l'article 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par le transfert, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société aux quatre sociétés nouvelles à constituer sous les dénominations suivantes:

- a) I.F.G. 1 S.A.
- b) I.F.G. 2 S.A.
- c) I.F.G. 3 S.A.
- d) I.F.G. 4 S.A.

2. Sur le vu du projet de scission, qui a été publié conformément à la loi, et sur le vu du rapport du conseil d'administration de la société et du rapport de l'expert indépendant, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, approbation de la répartition et des conditions d'émission des nouvelles actions conformément aux propositions du projet de scission et approbation de la répartition des éléments d'actif et de passif de la société entre les quatre nouvelles sociétés à constituer conformément aux dispositions du projet de scission.

3. Nominations statutaires et décharge aux organes de la société.

4. Autres modifications statutaires et autres décisions nécessaires ou utiles.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission tel qu'il a été publié au Mémorial C, numéro 243 du 15 mai 1996 en conformité avec les articles 307 et 290 de la loi sur les sociétés commerciales, sur le vu des documents suivants:

- le projet de scission;
- les derniers comptes annuels de la société arrêtés aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995;
- le rapport du conseil d'administration de la société aux actionnaires de la société;
- les quatre rapports spéciaux de l'expert indépendant, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, sur l'évaluation de l'apport en nature; lesquels documents ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi sur les sociétés commerciales, ce qui a été reconnu par l'entière des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée décide alors, en conformité avec les articles 288 et 307 des lois sur les sociétés commerciales, d'approuver les opérations de scission avec, en ce qui concerne les actionnaires, effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996, par laquelle la société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans exception, aux quatre sociétés nouvelles à constituer sous les dénominations suivantes:

- a) I.F.G. 1 S.A.
- b) I.F.G. 2 S.A.
- c) I.F.G. 3 S.A.
- d) I.F.G. 4 S.A.

et ce, moyennant l'attribution sans soulte aux actionnaires de la société d'un nombre approprié d'actions des sociétés nouvelles, soit pour quatre actions de la société une action de chacune des quatre sociétés nouvelles.

#### *Deuxième résolution*

Sur le vu du projet de scission, qui a été publié conformément à la loi, et sur le vu du rapport du conseil d'administration de la société, l'assemblée approuve la répartition et les conditions d'émission des nouvelles actions conformément aux propositions du projet de scission et approuve la répartition des éléments d'actif et de passif de la société entre les quatre nouvelles sociétés à constituer conformément aux dispositions du projet de scission.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée approuve la constitution des quatre sociétés nouvelles et les statuts tels que proposés dans le projet de scission.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide la constitution sous forme authentique des quatre nouvelles sociétés, et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement leurs statuts, tels que publiés au Mémorial C, numéro 243 du 15 mai 1996, à savoir:

A. Statuts de I.F.G. I S.A., société anonyme, Luxembourg

#### **«Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 1 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

#### *Libération du capital social*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par les comparants, le capital social de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq actions (25) sans désignation de valeur nominale, est libéré intégralement par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la société comme suit et indiqué au projet de scission:

<i>Actif</i>	
Créances: .....	243.572.923
Valeurs mobilières: .....	201.713.109
Avoirs en banque: .....	163.709.331
Total: .....	608.995.363
<i>Passif</i>	
Capital et réserves: .....	560.608.182
Dettes: .....	48.387.181
Total: .....	608.995.363

Ledit apport, autre qu'en numéraire, a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, préqualifié, daté du 21 juin 1996, lequel rapport conclut dans les termes suivants:

#### *«Conclusion:*

Nous sommes d'avis que les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation, soit LUF 560.608.182,- correspondent au moins au pair comptable de 25 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie des apports, soit LUF 5.250.000,- à majorer de LUF 525.000,- et de LUF 554.833.182,- qui seront inscrits respectivement sous la rubrique «Réserve légale» et «Réserve libre» au passif du bilan.»

B. Statuts de I.F.G. 2 S.A., société anonyme, Luxembourg

### **«Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 2 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

#### *Libération du capital social*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par les comparants, le capital social de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq actions (25) sans désignation de valeur nominale, est libéré intégralement par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la société comme suit et indiqué au projet de scission:

#### *Actif*

Créances: . . . . .	4.792.822
Valeurs mobilières: . . . . .	440.493.209
Avoirs en banque: . . . . .	163.709.332
Total: . . . . .	608.995.363

#### *Passif*

Capital et réserves: . . . . .	560.608.182
Dettes: . . . . .	48.387.181
Total: . . . . .	608.995.363

Ledit apport, autre qu'en numéraire, a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, préqualifié, daté au 21 juin 1996, lequel rapport conclut dans les termes suivants:

#### *«Conclusion:*

Nous sommes d'avis que les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation, soit LUF 560.608.182,- correspondent au moins au pair comptable de 25 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie des

apports, soit LUF 5.250.000,- à majorer de LUF 525.000,- et de LUF 554.833.182,- qui seront inscrits respectivement sous la rubrique «Réserve légale» et «Réserve libre» au passif du bilan.»

C. Statuts de I.F.G. 3 S.A., société anonyme, Luxembourg

### «Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 3 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Titre IV.- Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

### Titre V.- Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

### *Libération du capital social*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par les comparants, le capital social de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq actions (25) sans désignation de valeur nominale, est libéré intégralement par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la société comme suit et indiqué au projet de scission:

#### *Actif*

Créances: .....	4.792.822
Valeurs mobilières: .....	440.493.209
Avoirs en banque: .....	163.709.332
<b>Total:</b> .....	<b>608.995.363</b>

#### *Passif*

Capital et réserves: .....	560.608.182
Dettes: .....	48.387.181
<b>Total:</b> .....	<b>608.995.363</b>

Ledit apport, autre qu'en numéraire, a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, préqualifié, daté du 21 juin 1996, lequel rapport conclut dans les termes suivants:

#### *«Conclusion:*

Nous sommes d'avis que les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation, soit LUF 560.608.182,- correspondent au moins au pair comptable de 25 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie des apports, soit LUF 5.250.000,- à majorer de LUF 525.000,- et de LUF 554.833.182,- qui seront inscrits respectivement sous la rubrique «Réserve légale» et «Réserve libre» au passif du bilan.»

D. Statuts de I.F.G. 4 S.A., société anonyme, Luxembourg

### «Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 4 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.



## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

## **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

### *Libération du capital social*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par les comparants, le capital social de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq actions (25) sans désignation de valeur nominale, est libéré intégralement par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la société comme suit et indiqué au projet de scission:

*Actif*

Créances: . . . . .	4.792.822
Valeurs mobilières: . . . . .	440.493.209
Avoirs en banque: . . . . .	163.709.332
Total: . . . . .	608.995.363

*Passif*

Capital et réserves: . . . . .	560.608.182
Dettes: . . . . .	48.387.181
Total: . . . . .	608.995.363

Ledit apport, autre qu'en numéraire, a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, préqualifié, daté du 21 juin 1996, lequel rapport conclut dans les termes suivants:

*«Conclusion:*

Nous sommes d'avis que les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation, soit LUF 560.608.182,- correspondent au moins au pair comptable de 25 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie des apports, soit LUF 5.250.000,- à majorer de LUF 525.000,- et de LUF 554.833.182,- qui seront inscrits respectivement sous la rubrique «Réserve légale» et «Réserve libre» au passif du bilan.»

Les quatre rapports d'INTERAUDIT prémentionnés resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Quatrième résolution*

La scission étant établie à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1996, les actions des nouvelles sociétés sont attribuées avec jouissance complète, sauf le droit de vote qui l'est avec effet au jour de la présente assemblée, à partir de cette même date. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996, les opérations de I.F.G. HOLDING S.A. seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte des sociétés bénéficiaires I.F.G. 1 S.A., I.F.G. 2 S.A., I.F.G. 3 S.A. et I.F.G. 4 S.A.

L'assemblée constate que le projet de scission, pour autant que la société I.F.G. HOLDING S.A. soit concernée, est exécuté et que la société ne possède plus d'actif ni de passif.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate l'expiration de plein droit du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société I.F.G. HOLDING S.A. en raison de la suppression des fonctions.

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la société scindée et dissoute seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au siège social de I.F.G. HOLDING S.A. à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

*Septième résolution*

L'assemblée donne tout pouvoir au conseil d'administration de chacune des quatre nouvelles sociétés aux fins d'effectuer ou de faire effectuer tout ce qui est nécessaire ou utile pour exécuter le projet de scission en ce qui concerne respectivement chacune des sociétés, pour signer et exécuter tous actes et accords, quels qu'ils soient, dans le cadre de ces opérations de scission, réaliser tout transfert des biens mobiliers et immobiliers faisant l'objet des transferts-apports ci-dessus opérés au profit des quatre nouvelles sociétés, le tout sans exception ni réserve, et notamment, mais sans que cette énonciation ne soit limitative, effectuer ou faire effectuer les transferts de tous droits mobiliers ou immobiliers, privilèges, hypothèques, nantissements et charges quelconques, ainsi que tous autres biens existant dans le patrimoine actif et passif de la société scindée, et ce, tant en ce qui concerne l'enregistrement de telles opérations que de toutes autres formalités, quelles qu'elles soient, auprès de la ou des administrations concernées.

*Huitième résolution*

L'assemblée constate que par cette opération de scission, la société I.F.G. HOLDING S.A. est dissoute et a cessé d'exister.

*Neuvième résolution*

L'assemblée, composée des actionnaires des sociétés nouvelles, décide ce qui suit à l'unanimité:

a) Pour I.F.G. 1 S.A.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg, Président;

b) Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2002.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur André Wilwert, prénommé, et Monsieur Roger Molitor, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégués chargés de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

b) Pour I.F.G. 2 S.A.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg, Président;

b) Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2002.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur André Wilwert, prénommé, et Monsieur Roger Molitor, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégués chargés de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

c) Pour I.F.G. 3 S.A.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg, Président;

b) Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2002.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur André Wilwert, prénommé, et Monsieur Roger Molitor, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégués chargés de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

d) Pour I.F.G. 4 S.A.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg, Président;

b) Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2002.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur André Wilwert, prénommé, et Monsieur Roger Molitor, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégués chargés de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

#### *Déclaration*

Conformément aux dispositions des articles 307 et 300(2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société scindée en vue de la scission opérée et du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Enregistrement et frais*

Le présent acte documentant la scission d'une société luxembourgeoise par apport de tout son actif et passif, tout compris et rien excepté, simultanément à quatre sociétés luxembourgeoises nouvellement constituées, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent trente mille francs (130.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, V. Rotolo, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

C. Hellinckx.

(28864/220/637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**HEDERA-RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C. Luxembourg B 49.337.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 1996, tenue au siège social à 11.00 heures*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Demeuse, qui désigne aux fonctions de secrétaire, Monsieur Stéphane Menant.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur David Descroix.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;
- qu'il résulte de ladite liste de présence que 1 actionnaire détenant 450 actions, soit 90% du capital social, est représenté et le mandataire déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à sa délibération;
- dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Approbation de la démission de leur poste d'Administrateur, de Monsieur Gilbert Vandamme et de Madame Jeanine Detaellenaere.

2) Nomination aux postes d'Administrateur de Messieurs Roland Frising, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, et Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.

L'Assemblée reconnaît que les faits ci-dessus, tels qu'exposés par le Président, sont exacts et que l'Assemblée est dès lors apte à délibérer.

Monsieur le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix et que les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Ensuite, après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'Assemblée approuve la démission de leur poste d'Administrateur, de Monsieur Gilbert Vandamme et de Madame Jeanine Detaellenaere, et nomme aux postes d'Administrateur, Messieurs Roland Frising, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, et Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11.30 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signature	Signature	Signature
Secrétaire	Scrutateur	Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28848/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**INDUMONT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
H. R. Luxemburg B 43.021.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze in Niederaanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft GRAHAM DEVELOPMENT Limited, mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, hier vertreten durch Herrn Bernard Felten, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxembourg am 12. Juli 1996, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur- Unterschrift dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass die Aktiengesellschaft INDUMONT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, eingetragen im registre de commerce et des sociétés de Luxembourg unter Sektion B, Nummer 43.021, unter der Bezeichnung TREUKONTOR LUXEMBURG S.A., gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen, mit Amtswohnsitze in Luxembourg, am 2. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 227 vom 17. Mai 1993,

und deren Statuten (Gesellschaftsbezeichnung) abgeändert wurden, gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorgenannten Notar André Schwachtgen am 26. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 481 vom 24. November 1994.

Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einer Million zweihundertfünfzig Tausend Franken (1.250.000,-) hat, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,-).

Dass die Gesellschaft GRAHAM DEVELOPMENT Limited, alleinige Besitzerin aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

Dass die Gesellschaft GRAHAM DEVELOPMENT Limited, vertreten wie vorerwähnt, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

Dass sie genaue Kenntnis von der Satzung sowie von der Finanzlage der Gesellschaft INDUMONT S.A. besitzt.

Dass sie den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt für die Ausübung ihres Amtes.

Dass sie alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft INDUMONT S.A. übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, wodurch die Auflösung dieser Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme von eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch die Unterzeichnete.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Aufgrund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft INDUMONT S.A., vorgenannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 92S, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial.

Niederanven, le 31. Juli 1996.

P. Bettingen.

(28867/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28872/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28873/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**INC IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 36.275.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28866/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LARONDE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.492.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Signature.

(28876/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**INTER DESIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

(28868/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**INTER DESIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1996, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Bartholomey de sa fonction d'administrateur. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg, 8-14, rue Guillaume Schneider, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Nicolas Bartholomey, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

*Cinquième résolution*

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS ASSOCIES S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

*Le Conseil d'Administration*

pp. L. Erba	S. Vandt	F. Wouters
Président	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28869/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LA CORBEILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 11, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 18.822.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 5 août 1996, vol. 130, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 1996.

Signature.

(28874/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LASFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.019.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 1996, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue en date du 10 mai 1996, a décidé de nommer Monsieur Reno Tonelli en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Reno Tonelli en qualité de président du Conseil d'Administration.

Monsieur Reno Tonelli déclare accepter cette fonction.

LASFIN S.A.	
V. Migliore-Baravini	F. Wouters
Administrateurs	

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28877/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**ITC INTERTRADING , S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 92, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxembourg B 55.208.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

INTERTRADING AND FINANCE COMPANY S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel,

hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Raymond Henschen, maître en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgeannt, bat den unterfertigten Notar, folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzerin ist aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ITC INTERTRADING, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Mai 1996, welche noch nicht veröffentlicht ist,

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünftausend (5.000,-) Franken,

- dass die Gesellschafterin beschliesst, den Zweck der Gesellschaft auszudehnen durch Hinzufügen am Ende des ersten Absatzes von Artikel 4 der Satzung des folgenden Satzes:

«Einkauf, Verkauf, Import und Export von Maschinen und Fahrzeugen sowie Logistik im Umweltbereich,»

- dass infolge dieses Beschlusses der erste Absatz von Artikel 4 in Zukunft folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 4. Erster Absatz.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Import und Export von Getränken und Spirituosen aller Art, Einkauf, Verkauf, Import und Export von Maschinen und Fahrzeugen sowie Logistik im Umweltbereich.»

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwanzigtausend (20.000,-) Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Henschen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 août 1996.

A. Schwachtgen.

(28870/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**ITC INTERTRADING , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxemburg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 55.208.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 4 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 août 1996.

A. Schwachtgen.

(28871/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**MAT TEC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.116.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of MAT TEC HOLDING S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on June 21st, 1996, which decision, signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme MAT TEC HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before the undersigned notary, on August 16th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 563 of November 4th, 1995, and the articles of incorporation have been modified by a notarial deed

on September 27th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 637 of December 14th, 1995;

and has now a subscribed and fully paid-in capital of forty-nine thousand two hundred and sixty-six dollars US (49,266.- USD), represented by thirteen thousand six hundred and eighty-five (13,685) shares with no par value.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at five hundred thousand dollars US (500,000.- USD).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.»

3) Pursuant to the above-mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on June 21st, 1996, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of one hundred and eighty-one thousand eight hundred dollars US (181,800.- USD) in order to raise it from its present amount of forty-nine thousand two hundred and sixty-six dollars US (49,266.- USD) to two hundred and thirty-one thousand sixty-six dollars US (231,066.- USD) by issuing fifty thousand five hundred (50,500) new shares with no par value.

Thereupon, Mrs Ariane Slinger, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of fifty thousand five hundred (50,500) new shares with no par value and that the new shares have been paid in by cash payments made by SCANDI TECHNOLOGY S.A., having its registered office in Luxembourg, so that the amount of one hundred and eighty-one thousand eight hundred dollars US (181,800.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1, the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at two hundred and thirty-one thousand sixty-six dollars US (231,066.- USD), represented by sixty-four thousand one hundred and eighty-five (64,185) shares with no par value.»

#### Costs

For the purpose of the registration, the amount of one hundred and eighty-one thousand eight hundred dollars US (181,800.- USD) is valued at five million seven hundred and ten thousand three hundred and thirty-eight francs (5,710,338.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately one hundred thousand francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme MAT TEC HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 21 juin 1996,

laquelle décision restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme MAT TEC HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 4 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 14 décembre 1995,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de quarante-neuf mille deux cent soixante-six dollars US (49.266,- USD), représenté par treize mille six cent quatre-vingt-cinq (13.685) actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille dollars US (500.000,- USD).



Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 21 juin 1996 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de cent quatre-vingt-un mille huit cents dollars US (181.800,- USD) pour porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille deux cent soixante-six dollars US (49.266,- USD) à deux cent trente et un mille soixante-six dollars US (231.066,- USD) par l'émission de cinquante mille cinq cents (50.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Alors, Madame Ariane Slinger, prénommée, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de cinquante mille cinq cents (50.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et que les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par SCANDI TECHNOLOGY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-un mille huit cents dollars US (181.800,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux cent trente et un mille soixante-six dollars US (231.066,- USD), représenté par soixante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq (64.185) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cent quatre-vingt-un mille huit cents dollars US (181.800,- USD) est évaluée à cinq millions sept cent dix mille trois cent trente-huit francs (5.710.338,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent mille francs (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 93, case 5. – Reçu 37.039 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28883/220/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

#### **MAT TEC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1996.

G. Lecuit.

(28884/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

#### **UGARIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.144.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

BEMO

Signatures

(28890/035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**LA NORMA UBIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 29.492.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 1996.

(28875/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LINOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.668.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour LINOR S.A., Société Anonyme*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signatures

(28878/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 27.652.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 1996.

(28879/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 27.652.

En date du 5 juillet 1996, l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité, la décision suivante:

Est appelé aux fonctions d'Administrateur; son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002:  
M. Emile des Tombe, demeurant à Niederanven (remplaçant de Maître J.B.A.A. Huisman).

*Le président du Conseil d'Administration*  
A. Seen

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28880/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**NFM ALLIAGES A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.  
H. R. Luxemburg B 53.629.

1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist von 5 auf 6 heraufgesetzt worden.  
2) Die Herren Léon Steinmetz, administrateur de sociétés, Bridel, und Walter Schüssler, administrateur de sociétés, CH-Lausanne, sind bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001 in den Verwaltungsrat berufen worden anstelle des zurückgetretenen Herrn Norbert Meisch.

Luxemburg, den 24. Juli 1996.

Für gleichlautende Mitteilung  
Für NFM ALLIAGES A.G.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1996, vol. 483, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(28887/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LUXAKUSTIK, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 39.860.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28881/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**LYCORIS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 22.207.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1996*

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
- Madame Denise Vervae, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES Inc., ayant son siège à Wilmington, Etat du Delaware, U.S.A.

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour la société*  
Signature

(28882/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**MON GOUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 33.581.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> août 1996, vol. 130, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 1996.

Signature.

(28885/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**PAUILLAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 8.536.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour PAUILLAC S.A., Société Anonyme*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signatures

(28894/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**NIKALK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 33.771.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

(28888/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**NADAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 24.067.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1996*

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre Kessler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.  
Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour la société*  
Signature

(28886/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**NIKO-INTERNATIONAL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 40.965.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

(28889/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**PECOTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 46.199.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 1996.

(28895/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**POLCON GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 46.839.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(28896/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**THE U.S. HIGH YIELD FUND, Investment Company with Variable Share Capital.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
T. R. Luxembourg B 26.001.

*Excerpt of the Circular Board Resolution of the Board of Directors of April 29, 1996*

By an unanimous decision, the Board of Directors of the Company approved and ratified the election of Mr John M. Cassin as Chairman of the Board of Directors of the Company effective as of September 16, 1994.

J. M. Cassin

*On behalf of the Board of Directors*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28924/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**THE U.S. HIGH YIELD FUND, Investment Company with Variable Share Capital.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 26.001.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 29 avril 1996*

Par une décision unanime, le conseil d'administration de la Société a approuvé et ratifié la nomination de Monsieur John M. Cassin en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 16 septembre 1994.

J. M. Cassin

*Pour le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28925/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**PARFUMS ET BEAUTE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 92S, fol. 47, case 08, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée PARFUMS ET BEAUTE, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Iammarino Lucio, coiffeur, demeurant à L-7244 Bereldange, 23, rue de la Paix, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	490
2.- Madame Nicole Ravasini, fonctionnaire de l'Union Européenne, demeurant à L-7244 Bereldange, 23, rue de la Paix, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cinq cents parts sociales sociales . . . . .	500»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1996.

E. Schlessler.

(28891/227/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**PARFUMS ET BEAUTE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1996.

E. Schlessler.

(28892/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**PARTEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 53.999.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Vania Migliore-Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PARTEC S.A., avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, prise en sa réunion du 29 juillet 1996,

un extrait de la résolution du conseil d'administration de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que la société PARTEC S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 238 du 11 mai 1996.

2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élevait à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3.- Que le capital de la société a été converti, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal dressé par le notaire instrumentant en date du 24 avril 1996 est en voie de publication au Mémorial C, en ITL 62.500.000,- (soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de ITL 25.000,- (vingt-cinq mille liras italiennes).

4.- Qu'aux termes du même acte, l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«A côté du capital social souscrit, la société a un capital autorisé qui est fixé à quatre milliards de liras italiennes (ITL 4.000.000.000,-), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille liras italiennes (ITL 25.000,-) chacune.»

5.- Qu'au terme de l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans prenant fin le 7 février 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

6.- Que dans sa réunion du 29 juillet 1996, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé d'un milliard quatre cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 1.437.500.000,-), pour porter le capital souscrit de son montant actuel de soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 62.500.000,-) à un milliard cinq cent mille liras italiennes (ITL 1.500.000.000,-), par la création de cinquante-sept mille cinq cents (57.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq mille liras italiennes (ITL 25.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les sociétés suivantes:

- la société MARNILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, qui souscrit 27.618 (vingt-sept mille six cent dix-huit) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de ITL 690.450.000,- (six cent quatre-vingt-dix millions quatre cent cinquante mille liras italiennes);

- la société ALBIN WEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, qui souscrit 5.430 (cinq mille quatre cent trente) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de ITL 135.750.000,- (cent trente-cinq millions sept cent cinquante mille liras italiennes);

- la société HORIZON HOLDING B.V., ayant son siège social à Alkmaar (Pays-Bas), James Wattstraat, 10 qui souscrit 24.452 (vingt-quatre mille quatre cent cinquante-deux) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de ITL 611.300.000,- (six cent onze millions trois cent mille liras italiennes).

Les anciens actionnaires, à savoir:

- Monsieur Reno Tonelli, demeurant 20, rue des Muguets, Strassen, et

- la société YESMAFIN (B.V.I.) LTD, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street - Wickhams Cay I, Road Town - Tortola - British Virgin Islands,

ayant déclaré expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel, les copies de ces renonciations resteront annexées aux présentes.

7.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme d'un milliard quatre cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 1.437.500.000,-), se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

8.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un milliard cinq cent mille liras italiennes (ITL 1.500.000.000,-) de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à un milliard cinq cent mille liras italiennes (ITL 1.500.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille liras italiennes (ITL 25.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de deux milliards cinq cent soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 2.562.500.000,-), représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille liras italiennes (ITL 25.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans prenant fin le 7 février 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement

le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué approximativement à 29.066.250,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à 370.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 1996, vol. 826, fol. 45, case 8. – Reçu 290.663 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996.

J. Delvaux.

(28893/208/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**PRIALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 31.877.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour PRIALUX FINANCE S.A.*

*Signatures*

*Deux Administrateurs*

(28897/045/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**PRIALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 31.877.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 1996*

*Troisième résolution*

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1995 et du bilan au 31 décembre 1995, desquels il résulte que les pertes sont supérieures aux trois quarts du capital social, l'Assemblée des Actionnaires décide de maintenir l'activité de la société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

*PRIALUX FINANCE S.A.*

*Signatures*

*Deux Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(28898/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**UNICO EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.047.

Le bilan au 31 mars 1996 et le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1995 au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

*Pour UNICO EQUITY FUND, SICAV*

*Signatures*

(28928/656/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**UNICO EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.047.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 1996*

Par vote spécial l'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration pour l'exercice de son mandat se terminant avec l'assemblée générale approuvant les états financiers au 31 mars 1996.

L'assemblée prend la résolution d'élire respectivement de réélire en tant qu'administrateurs:

R. Krämer, UNICO INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme;

G. Kramann, UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.;

M. Ernzer, UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les états financiers au 31 mars 1997.

La résolution est prise de réélire le Réviseur d'entreprises TREUARBEIT S.C. pour la même période que les administrateurs.

Pour extrait conforme  
Pour UNICO EQUITY FUND, SICAV  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 3.

(28929/656/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**QWACK MONTAGNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.  
R. C. Luxembourg B 51.486.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

(28899/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**REBUILD WORLD RBW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 20.652.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1996*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Kessler et de Monsieur Jacques Wybauw pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg et aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, pour une même période.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour la société  
Signature

(28900/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---

**RIEGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 44.099.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> août 1996, vol. 130, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 1996.

Signature.

(28902/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

---